

Procès verbal des séances du Conseil municipal des 29 Août 2022 et 16 Septembre 2022

I.Séance du 29 Août 2022

Présents : Thierry MALIET, Jean-Pierre CATHALA, Angélique VIGUIER, Patrick FAUCOU, Lionel CROS, Nathalie GERME, Katja ZWEERUS

Excusés : Françoise MUSI, Alain REYNES

Sylvie SOMEN est démissionnaire.

Procuration d'Alain REYNES pour Katja ZWEERUS sur le point Epicerie associative uniquement

Présence secrétaire de mairie : Joëlle GLORIES

Visiteurs : Michel BOUYSSIERE, Brigitte GORSSE, Edilbert GORSSE

Secrétaire de séance : Nathalie GERME

Le point Liaison Brésil-Narthoux est reporté en l'absence d'Alain REYNES.

1 La parole des conseillers, conseillères

Patrick FAUCOU : à propos de l'article paru sur le Tarn Libre signé par un Collectif d'habitants, concernant le huis-clos lors de la séance du 27 juin 2022, il convient de réagir.

Les visiteurs n'ont, en effet, pas été invités à partir, immédiatement après le vote du huis-clos, en début de séance, ce que semble exprimer la formulation de l'article ; huis-clos voté seulement pour une question en fin séance (voir compte-rendu du 27 juin 2022), et 6 visiteurs étant présents jusqu'au traitement de la question concernée.

Plusieurs conseillers s'interrogent sur la composition de ce Collectif. 2 des 3 visiteurs assurent qu'ils n'en font pas partie.

Thierry MALIET estime que l'on traite trop de l'organisation du Conseil Municipal et pas assez des affaires de la Commune. Il suggère de reporter le point « Parole des conseillers » en fin de séance ou lors d'une séance spéciale.

Jean-Pierre CATHALA estime que l'on prend trop de temps à répondre aux invectives.

Katja ZWEERUS veut intervenir sur les 2 sujets qu'elle a proposé :

1-démission d'une conseillère : regrette de ne pas être intervenue auprès de Sylvie SOMEN avant que sa lettre de démission ne soit envoyée en Préfecture ; a appris ensuite qu'une démission pouvait être suspendue avant cet envoi.

De même que Jean-Pierre CATHALA, regrette que les conseillers ne discutent pas suffisamment avec les autres élus avant de prendre la décision de démissionner. Il serait préférable d'en parler ensemble lors d'un conseil, si possible.

2-installation de la fibre : s'est occupée de renvoyer des courriers en temps qu'habitante auprès des instances et de journaux ; demande si la Commune veut relancer une initiative.

Thierry MALIET informe que le Maire de SALLES n'aurait pas reçu le 1^{er} courrier de SAINT-CHRISTOPHE et semble découvrir le problème des implantations de poteaux et ce courrier. Ce dernier propose une nouvelle démarche auprès du Conseil Départemental et a saisi Christophe RAMOND pour faire suspendre l'installation et négocier un compromis (d'autres solutions d'installation semblent possibles).

Patrick FAUCOU rappelle que l'utilisation des poteaux de la SERC est soumise à redevance à la mise en place.

Thierry MALIET propose de s'associer à la Commune de SALLES et peut-être d'autres communes (sollicitées par un courrier ultérieur) afin de demander la suspension de l'installation et de négocier une utilisation à minima des poteaux existants sur le domaine privé mais faciles d'accès.

Jean-Pierre CATHALA rappelle qu'est prévue l'installation de 273 poteaux + 50 environ sur les voies non encore signalées.

2 Délibérations sur

- Courrier à certaines communes et démarche en liaison avec SALLES pour la suspension de l'installation des poteaux Tarn Fibre et négociation d'un compromis

7 voix pour

- Convention SIERC, afin d'autoriser Le Maire à signer la convention pour l'installation d'éclairages publics supplémentaires à Narthoux et à La Maurelié (accord pour cette installation lors d'une précédente séance)

7 voix pour

-Il est signalé un fil Télécom décroché entre les Coudercs et la Pignarié. La ligne à fils nus entre Jouanens et le Bouyssou va être déposée et le nouveau tracé partira du transformateur situé au carrefour de Narthoux-Jouanens, suivra la route communale jusqu'au Bouyssou et le chemin de La Foun qui alimente la maison Lacombe.

-Convention ADM81, afin d'adhérer à un accès aux fichiers fiscaux, le précédent procédé ne fonctionnant plus, suite à la mise à jour du poste informatique de la secrétaire de mairie.
Le tarif est de 100€ HT la 1^{ère} année et de 50€ HT les années suivantes. Les tarifs sont déjà des tarifs négociés.

7 voix pour

- Délégations au Maire pour lancer l'appel d'offres aux architectes pour l'aménagement communal du Bourg et pour la signature de l'achat des parcelles TRESSOL (où en est la régularisation du chemin de La Maurelié ?)

7 voix pour

Thierry MALIET trouve les délais sans réponse du notaire très longs.

- Réponse épicerie associative

1.Résumé de la demande présentée par Culture en Partage (Vincent VILAMANA, Brigitte GORSSE, Michel MUSI) le 26 Juillet 2022 aux élus :

Prévoyant une augmentation de fréquentation de leur circuit d'achats groupés et désirant stocker certains matériels et marchandises, Culture en Partage désire pérenniser cette activité par l'installation d'un local épicerie. Un mobil-home de 4m x 4m va être récupéré auprès du Camping de La Prade d'ici fin Septembre 2022.

L'association recherche un terrain pour installer ce mobil-home. Si des solutions sur terrains privés sont envisageables, il est demandé à la Commune la mise à disposition d'un terrain, pour l'intérêt de la Commune, aspect mis en avant par Culture en Partage.

Cette mise à disposition est proposée par l'association sous forme :

-soit d'un bail classique d'une durée minimum de 5 ans (au-delà du mandat de l'actuel Conseil Municipal)
-soit d'un bail emphytéotique (bail de 15 à 99 ans), à loyer plus minime, avec la liberté d'aménagement du terrain à disposition, la Commune récupérant le bénéfice de l'utilisation des aménagements au terme du bail.

Plusieurs emplacements ont été évoqués (partie de la parcelle AN 72 ; partie de la parcelle AN70 ; solution mixte associant ces 2 parcelles). Avec une préférence déclarée pour la parcelle AN 72.

2.Discussion par suite avec les élus présents le 26 Juillet 2022

Se posent les questions de la surface du terrain mis à disposition -pour l'utilisation du mobil-home ? surface plus étendue pour des utilisations annexes - jardin, lieu de rencontre ? -, du choix de l'emplacement, de la conformité avec les règles d'urbanisme – déclaration de travaux préalable nécessaire ? installation sur une parcelle constructible ? -, de l'intégration paysagère et des contraintes de parking, de circulation...

Il est souligné que la demande doit s'intégrer au projet global d'aménagement du bourg.

Et non intégrer le reste du projet global après installation du mobil-home.

Les élus espèrent que cette installation puisse attendre la consultation d'un architecte et le conseil sur le projet d'aménagement global. Cultures en Partage doit informer la commune sur la possibilité de différer le transport du mobil-home.

Thierry MALIET propose un bail classique à 6 ans renouvelable. Avec exonération du loyer pendant 2 ou 3 ans, compte tenu des finances de Culture en Partage, qui lance son activité.

Nathalie GERME demande un temps de réflexion sur cette exonération.

Nathalie GERME s'inquiète de l'utilisation simultanée de la future salle associative et du local de Culture en Partage, en termes de nuisance pour les riverains – Dojo et autres – et de problème d'utilisation des places de parking, surtout si le local de Culture en Partage est localisé sur la parcelle accolée à la salle communale et utilisé en simultanée.

Un membre de Cultures en Partage répond que le local sera essentiellement ouvert en horaires de distribution des achats groupés et que pourrait être utilisé par exemple le parking de la Mairie. Et que même si Cultures en Partage exprime désormais une préférence pour un emplacement à proximité de la Maison Montarry, avec possibilité de pouvoir installer un jardin partagé, l'association se conformera au choix du Conseil Municipal.

Les élus s'interrogent à nouveau sur la possibilité de cette installation sur une parcelle non constructible. La question d'un branchement individuel à l'eau se pose, l'installation d'un compteur unitaire étant d'environ 800 €.

Il est réitéré par certains conseillers qu'il est préférable d'opter pour une utilisation de la parcelle AN72 comme préconisé le 26 Juillet 2022 – emplacement au départ préféré par Culture en Partage – pour des possibilités de parking moins problématiques.

L'installation peut-elle s'envisager :

-après conclusion de l'achat des parcelles par la Commune, certaines parcelles étant sous commodat au profit d'un collectif jusqu'à la fin de l'année ; un membre de ce collectif assure que celui-ci abandonnera de fait son commodat dès achat par la Commune ;

-consultation d'un architecte pour une intégration au sein d'un projet plus global.

Thierry MALIET rejoint l'avis de Katja ZWEERUS sur l'importance de situer l'activité épicerie plus au sein du bourg, cette activité concernant un événement social regroupant de plus en plus de personnes. Et sur l'orientation générale de la Municipalité qui soutient les associations.

Les élus soulignent l'importance de l'esthétique de l'aménagement global – un des visiteurs informe que Cultures en Partage a obtenu une subvention de 2 000€ pour l'amélioration du mobil-home.

Des remarques d'habitants ont été reçues sur un mobilier de jardin en désordre et le manque de maintenance de la Boîte à Livres, installés par Culture en Partage sur la parcelle actuellement mise à disposition par le Collectif Jardin.

Thierry MALIET propose au Conseil Municipal :

-un accord de principe sur la location d'un terrain public à Cultures en Partage

-une réflexion de Cultures en Partage sur ses besoins

-la recherche d'une solution avec le Camping des Prades pour retarder la récupération du mobil-home

-une réflexion des élus sur l'emplacement avec un architecte

-une réflexion sur les conditions de location

-un questionnement sur la prise en charge d'un compteur d'eau sur le terrain utilisé

Un membre de Cultures en Partage, présent, réitère le fait qu'est disponible une solution sur un terrain privé, qu'aucune pression n'est faite sur les élus mais que Cultures en Partage voyait l'implantation dans le Bourg comme intéressante.

Le Conseil Municipal s'accorde sur :

-un accord de principe sur la mise à disposition d'un terrain à Culture en Partage

-sur la mise en place d'un bail classique de 6 ans

-l'attente si possible de l'avis d'un architecte, compte tenu des précisions demandées à Culture en Partage et des contraintes techniques sur lesquelles les élus doivent se renseigner

7 voix pour

3 - Débat et info

-Organisation de l'évènement du 10 Septembre 2022

Sylvie SOMEN, conseillère, avait en charge ce dossier pour l'organisation par la Commune du spectacle Nectar et la prise de contact avec les associations pour la proposition d'animations annexes à ce spectacle. Voir PV de la séance du 27 Juin 2022.

Sylvie SOMEN ayant fait part de sa volonté de démissionner le 18 Juillet, il fallait remettre en route certaines démarches, aucune démarche n'ayant encore été faite.

Thierry MALIET reprend la demande de mise à disposition du terrain en commodat à sa charge.

L'association Pôle Nord, par le biais de Syphax ALLEK, avait proposé à d'autres associations de la commune une collaboration pour l'organisation d'une animation annexe -buvette, restauration, concert- à la suite de l'animation Nectar. Proposition à laquelle les autres associations n'ont pas donné suite

Syphax se trouvant au final seul devant l'organisation, le conseil est contraint de participer plus activement à l'organisation.

Syphax ALLEK a fait imprimer les supports de communication, ayant la double-casquette d'intervenant culture pour la Mairie de Carmaux.

La Commune prend en charge l'accueil et la restauration des artistes du spectacle – branchements électriques à prévoir pour le terrain sous commodat du Collectif Jardin où se déroulerait le spectacle (sauf en cas de pluie) et pour la place de la Mairie où se déroulerait le concert.

Pôle Nord prend en charge les concert, buvette et restauration – devis concert : environ 400€ - la Commune s'engageant à combler un éventuel déficit.

Les tâches à faire :

-Convention de la Commune avec le collectif détenteur du commodat pour l'utilisation du terrain Montarry

-Syphax ALLEK propose de s'occuper des repas vegans des artistes (spectacle et concert) et de refacturer les repas Spectacle à la Commune.

-Installation des câblages et éclairages ; Jean-Pierre CATHALA réitère que la charge de travail serait allégée en cas d'utilisation de la Salle des Fêtes (seulement prévue en cas d'intempéries). A négocier avec les artistes.

Thierry MALIET propose une réunion de calage technique.

Le Conseil Municipal approuve à l'Unanimité des membres présents les modalités d'organisation.

Prochain conseil le 16 Septembre 2022 à 18h pour traiter les points à l'ODJ non traités.

II.Séance du Conseil municipal du 16 Septembre 2022

Présents : Thierry MALIET, Jean-Pierre CATHALA, Angélique VIGUIER, Patrick FAUCOU, Lionel CROS, Nathalie GERME, Françoise MUSI, Katja ZWEERUS

Alain REYNES est démissionnaire.

Visiteurs :

Secrétaire de séance : Nathalie GERME

1 Validation du Procès-Verbal du 27 Juin 2022

7 Voix pour – 1 abstention (élu(e) absente lors de la séance concernée)

2 La parole des conseillers, conseillères

Françoise MUSI : 3 réunions SIVOM en 1 semaine

-Départs pour des raisons personnelles des nouveau directeur, responsable hôtelier et IDEC.

-Travail sur les fiches de poste

-Demande de publication des vacances de postes sur les réseaux des mairies.

-Poursuite de l'agrandissement avec 20 chambres en plus ; la bergerie servirait de salle de réunion, les caves de salle d'activité.

-Arrivée d'un nouveau médecin à Monestiès

Projet d'une maison médicale au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment du service des eaux

-Comité Technique prévu mardi 20 Septembre

Katja ZWEERUS : avait demandé à remercier Syphax ALLEK pour sa participation à l'évènement Nectar du 10 Septembre

-Françoise MUSI : s'interroge sur le pourquoi des couacs d'organisation de cette journée

-Thierry MALIET : en termes d'image, les personnes ont plutôt considéré le résultat.

Sont transmises à la Commune les félicitations de 5 ou 6 communes aux alentours

Etaient présentes environ 130 personnes, peu de la Commune. Des photos ont été publiées sur le blog.

Des remerciements ont été envoyés au Maire de Carmaux, aux employés municipaux, aux bénévoles et à Syphax ALLEK ; la Commune est sensible à sa contribution et à celle de Pôle Nord.

Installation de la fibre :

Thierry MALIET : apporte des informations concernant la suite de la démarche concernant la fibre.

-Réponse du SIERC, déconcertante, même si nous donnant raison sur le fond ; Jouqueviel et Montirat ne sont pas intéressés par une démarche collective.

-Peuvent être tentés des propositions d'alternatives sur le terrain à Tarn Fibre avec conseil de Jean-Pierre CATHALA et Patrick FAUCOU. Mais il est compliqué que soit remise en cause le processus issu d'une délégation de service public.

-Thierry DOUZAL va être recontacté. Concernant la sollicitation des autres communes, il devait s'en occuper.

Démission et Procès-Verbaux des séances

-Katja ZWEERUS : regrette que l'envie de démissionner ne soit pas exprimée en Conseil Municipal avant de prendre cette décision.

Propose d'aller voir Alain REYNES

-plusieurs conseillers : pensent que le flou des PV, reproché, est en contradiction avec la demande d'atténuation de la retranscription de certains propos, par d'autres conseillers, dans ces derniers.

-Françoise MUSI : pense que les raisons des démissions sont plus profondes et différentes selon les intéressés.

-L'exercice d'un participatif peut paraître compliqué.

Françoise MUSI : pense que la demande peut paraître utopique.

-Thierry MALIET : le Compte-Rendu constitue-t-il un intérêt par rapport au Procès-Verbal ?

Point à rediscuter

-Nathalie GERME : regrette le manque de communication sur leur activité pour la Commune de la part de certains conseillers démissionnaires.

Si le Conseil Municipal a parfois été maladroit, la présentation de leurs propositions par certains conseillers l'a été également.

-Jean-Pierre CATHALA : demande si l'épareuse doit intervenir à l'automne comme les autres années, compte tenu du peu d'herbe sur certains accotements. Ou fait-on une sélection de chemins, où les besoins sont plus pressants, au risque que cela soit reproché par certains habitants.

Peut-être faire simplement les fossés et intersections.

Les élus constatent que plus on en fait, plus on est critiqué.

2 Délibérations

-Liaison Brésil-Narthoux : le débat est reporté à une date ultérieure, dans l'attente de recueillir les infos nécessaires

3 Débat ou info

-Bilan du Festival Reggae :

Les habitants de la commune en ont-ils vraiment profité ?

La manifestation semble avoir agrandi le clivage avec les agriculteurs.

Thierry MALIET : la gendarmerie a rapporté des récriminations et mains courantes pendant 10 jours.

Il est précisé que le Conseil Municipal n'a pas pris parti pour ou contre le Festival car ce n'est pas de sa compétence sur les terrains privés mais soutient simplement une association de la commune comme toute autre.

-Traitement des propositions des architectes

(projet d'aménagement du bourg-mairie-salle communale)

La date limite du retour des dossiers est programmée le Mercredi 5 Octobre 2022 à 16h

L'ouverture des plis se fera le Mercredi 12 Octobre 2022 à 9h30 avec accompagnement possible de Mr VEDEL de la 3CS.

Thierry MALIET propose de convier un habitant pour un avis purement technique. Françoise MUSI propose de le faire participer notamment à l'établissement de la grille de dépouillement pour établir des critères techniques comme aide au dépouillement donc au choix de l'architecte. Les avis divergent. La proposition est soumise au vote : **4 abstentions et 3 favorables. La proposition est rejetée.**

-Capacités d'emprunt de la commune

Nous nous s'inscrivons maintenant dans une tendance à la baisse, légère mais continue, des dotations de l'Etat. Cependant nos capacités d'investissements annuels restent élevées.

Ainsi en 2021 nous avons une capacité à investir de 40 000 euros sur l'année, soit 329 euros par habitant, à comparer aux 164 euros par habitant, moyenne nationale des communes de moins de 250 habitants.

En 2021 nos réserves se montaient à 287 000 euros. Il faut conserver obligatoirement 30 000 € en fonds de roulement pour le fonctionnement de la Commune.

Il serait souhaitable de maintenir en réserve 50 000 € supplémentaires pour des investissements imprévus.

En conservant en réserve en tout 80 000 euros, il nous resterait 207 000 € à investir sur fonds propres pour notre gros projet, sur la base de l'année 2021.

Une hypothèse haute de projet – construction d'un bâtiment incluant les bureaux de la Mairie et aménagement de 2 logements dans le bâtiment actuel-induirait la nécessité d'un emprunt de 210 000 € à 2,5% sur 25 ans. Après déduction des remboursements d'emprunt et ajout des prévisions de subventions et de loyers des 3 logements, cela induirait donc une opération équilibrée pour la situation financière de la Commune.

La construction d'un bâtiment polyvalent mais sans transfert de la Mairie, et avec l'aménagement d'un seul logement dans les locaux de la mairie actuelle nécessiterait un emprunt de 89 680 € à 2,5% sur 25 ans. Après déduction des remboursements d'emprunt et ajout des prévisions de subventions et de loyers des 2 logements,

cela induirait donc une opération bénéficiaire pour la situation financière de la Commune.

-Fixer une date consacrée à la réunion STECAL :

Dans le cadre du PLU, une petite marge de manœuvre dans la constructibilité d'habitats légers peut être envisagée. Une réunion le 30 Septembre 2022 à 18h sera proposée aux habitants qui ont sollicité le Conseil Municipal pour présenter ce dispositif.

-Relance des bureaux d'étude pour le PLU

La démarche est en cours.

-Divers

Un mail de Cultures en Partage du 10 Septembre 2022 positionne le choix du Bureau de l'association, suite à une réunion du 7 Septembre 2022, sur la parcelle 70 pour l'installation du mobil-home et demande à Thierry MALIET d'ajouter, à un ordre du jour déjà chargé, le vote de cette question.

Les élus se positionnent à l'unanimité pour ne pas traiter ce sujet sans plus de précision sur les besoins et les délais de déplacements du mobil-home - interrogations faites à Cultures en Partage et réponses non apportées à ce jour - et un 1^{er} travail avec un architecte.

Concernant le recensement de la population début 2023, Marie GOMEZ, habitante de Saint-Christophe, s'est proposé. Point à revoir.